



Charte jurassienne pour le respect des conventions collectives du secteur principal de la construction et la lutte contre le travail au noir sur les chantiers jurassiens

L'instauration d'un climat de confiance est essentielle à la procédure d'octroi des travaux sur les chantiers jurassiens, afin de garantir l'égalité de traitement entre les soumissionnaires et une réalisation des projets à la hauteur des attentes du maître d'ouvrage. Dans ce contexte, le non-respect des conventions collectives et le travail au noir créent une concurrence déloyale inacceptable et instaurent un climat de suspicion et de méfiance.

La présente Charte affirme la nécessité et la détermination de prendre toutes les mesures nécessaires pour exclure des chantiers jurassiens les entreprises et sous-traitants qui ne respectent pas les conventions collectives en vigueur ou qui engagent des travailleurs au noir, non annoncés ou non autorisés.

La Charte traduit la volonté commune de tous ses signataires à s'engager activement, ou à poursuivre leur engagement, pour le respect des conventions collectives et contre le travail au noir.

En vertu de la présente Charte, les signataires entendent :

- 1) veiller au respect des conditions de travail applicables par les différents intervenants, notamment les soumissionnaires, les sous-traitants, les fournisseurs et les transporteurs ;
- 2) veiller au paiement des charges sociales et au respect des conventions collectives ;
- 3) solliciter, à l'ouverture des offres, des contrôles systématiques des soumissionnaires et des sous-traitants par la Commission paritaire jurassienne du bâtiment et du génie civil ;
- 4) veiller à limiter la sous-traitance et interdire la sous-traitance en cascade ;
- 5) instituer l'utilisation de la carte professionnelle nominative délivrée par la Commission paritaire jurassienne du bâtiment et du génie civil, par l'ensemble des entreprises actives sur les chantiers, y compris en sous-traitance.

Les signataires s'engagent à promouvoir les objectifs de la présente Charte auprès de l'ensemble des branches de la construction et des maîtres d'ouvrage.

Delémont, 15.02.2019

Caritas Jura

Jean-Noël Maillard

Directeur

Jacques Macabrey

Responsable des immeubles